



PROCES VERBAL BUREAU FEDERAL
FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL
Le 23 juillet 2020.

Membres ayant participé à la réunion : Christelle BONAVIDA, Fabien CARRETTE-LEGRAND (A : 18h59), Frédéric GUERN, Jean-Marie MEURANT, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Didier SEMINET.

Membres invités : Stephen LESFARGUES, François COLLET, Noémi CHEVALIER.

Il est constaté la présence de 6 membres du bureau, le Bureau Fédéral peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

I. Commission

Commission Nationale Sportive Baseball

Le Bureau Fédéral vote l'attribution de l'organisation des phases finales de la Summer League Baseball 2020 au club de 077006 - Templiers de Sénart.

II. Vie du siège

Assurances

Conformément aux articles L. 321-1 et L. 321-5 du Code du Sport, la FFBS souhaite souscrire un contrat de groupe afin de se conformer à ses obligations légales et proposer une couverture assurance suffisante à ses structures et à ses préposés, licenciés et pratiquants de tout type pour la période de 2021 à 2024 :

- Assurances en responsabilité civile / recours et défense pénale,
- Assurances dommages corporels.

De surcroît, elle souhaite :

- Renouveler son parc d'assurances fédérales :
 - Assurance responsabilité civile des dirigeants,
 - Assurance multirisque professionnelle,
 - Assurance des matériels et équipements sportifs,
- Permettre à ses organes déconcentrés et structures affiliées qui le désirent, de profiter de garanties négociées adaptées :
 - Assurance responsabilité civile des dirigeants,
 - Assurance responsabilité civile organisateur de manifestations sportives,
 - Assurance multirisques des matériels et équipements sportifs,
 - Assurance auto-mission.

Le Bureau Fédéral valide le dossier de consultation assurances et donne son accord pour sa publication.

Arrivé de Fabien CARRETTE-LEGRAND, le nombre de votant passe à 7.

III. Vie fédérale

Discipline

Conformément à l'article 11 du règlement disciplinaire, le Bureau fédéral désigne comme personnes habilitées à effectuer l'instruction des affaires disciplinaires :

- Antoine Fontaine, Président de la Commission Fédérale Juridique,
- Noémi CHEVALIER-MICHON, responsable juridique et vie fédérale.

Par ailleurs, le Bureau Fédéral, à la vue des différents éléments rapportés et après en avoir débattu, décide, à l'unanimité, de soutenir le Président SEMINET dans sa démarche d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre de Paul NGUYEN, conformément à l'article 11 du règlement disciplinaire, et, dans l'attente de la décision de 1^{ère} instance, de prononcer une mesure conservatoire de suspension de la licence de ce dernier, conformément à l'article 13 du règlement disciplinaire.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h45.
De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

Didier SEMINET
Président

Thierry RAPHET
Secrétaire Général